

L'ESSENTIEL Droits africains des affaires - N° 06 - 1 juin 2019

À LA UNE

Bénin : adoption du nouveau Code pénal

Par Moktar Adamou, Olivier Bustin

OHADA

Inopposabilité aux tiers de la nomination d'un dirigeant non publiée au RCCM

Par Akodah Ayewouadan

Impossibilité de proroger un délai expiré

Par Akodah Ayewouadan

Incompétence de la juridiction étatique en présence d'une convention d'arbitrage

Par Ramsès Akono Adam

Éviction de l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage en présence du règlement d'arbitrage d'un organisme

Par Ramsès Akono Adam

La novation au sens des dispositions de l'article 25 de l'AUS

Par Bréhima Kaména

La formalité de la saisie immobilière : entre rigueur et abus d'interprétation des dispositions de la loi

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Régularité de la forme de la saisie-attribution : une condition incontournable

Par Ndèye Coumba Madeleine Ndiaye

Droits nationaux

Cameroun : professionnels et amateurs du sport, une loi encore plus moderne pour tous

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Cameroun : l'Agence de promotion des investissements s'adapte à la récente loi des établissements publics

Par Marie-Colette Kamwé Mouaffo épouse Kengne

Congo-Brazzaville : un nouveau code de l'urbanisme et de la construction

Par Inès Féviliyé

Congo-Brazzaville : mise en concession des routes nationales

Par Daphtone Lekebe Omouali

Bénin : la libre révocabilité du mandat

Par Moktar Adamou